

Maladies à caractère professionnel dans le secteur des banques et assurances, 2009-2023

Un secteur d'activité où la souffrance psychique en lien avec le travail est plus marquée que dans les autres secteurs, invitant à mieux maîtriser les contraintes organisationnelles et managériales pour préserver la santé mentale des salariés

INTRODUCTION

- Maladie à caractère professionnel (MCP) : toute pathologie (ou symptôme) susceptible d'être d'origine professionnelle ou aggravée par le travail et n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle au moment de la visite de santé au travail.
- Depuis 2007, Santé publique France surveille ces MCP en collaboration avec l'Inspection médicale du travail via un réseau de médecins volontaires et leurs équipes.
- Cette surveillance permet d'estimer la prévalence de ces MCP et de documenter, entre autres, les différences entre secteurs d'activité.

OBJECTIF

Comparer les MCP signalées chez les salariés du secteur banques/assurances (2009-2023) à celles des autres secteurs, ainsi que les agents d'exposition professionnelle associés.

METHODE

- Les équipes de santé au travail signalent les MCP lors de deux périodes de 15 jours par an, et recueillent les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus en visite.
- Sur les 672 117 salariés de la base MCP, 19 253 salariés des banques/assurances ont été identifiés à partir du secteur d'activité des entreprises les employant dont 50 % de salariés travaillant dans les principales institutions monétaires et 30 % dans les assurances.

RESULTATS

- Prévalence des **troubles musculosquelettiques (TMS) deux fois moins importante** dans le secteur banques/assurances, mais prévalence de la **souffrance psychique plus élevée** dans le secteur banques/assurances.
- Prévalence de **souffrance psychique plus élevée** dans le secteur **banques/assurances chez les 35-54 ans** (Figure 1).
- Excès de risque de souffrance psychique chez les hommes des banques/assurances** dans toutes les catégories socioprofessionnelles et chez les femmes employées (Figure 2) après ajustement sur la classe d'âge, l'année, le type de visite et le type de contrat.
- Agents d'exposition professionnelle associés à la souffrance psychique (Figure 3) :
 - Distribution similaire entre banques/assurances et autres secteurs ;
 - Contraintes organisationnelles et managériales (charges de travail, dysfonctionnements des prescriptions de la hiérarchies) **plus souvent** en cause dans le secteur banques/assurances ;
 - Relations au travail et violence moins souvent associées à la souffrance psychique dans le secteur banques/assurances.

Tableau 1 | Principaux signalements de MCP selon le secteur et le sexe, Programme MCP, France, 2009-2023

	Femmes			Hommes		
	Secteur Bancaire	Autres	p-value	Secteur Bancaire	Autres	p-value
Signalements MCP	7,2 [6,5–7,9] (n=779)	8,5 [8,3–8,6] (n=21 359)	***	4,6 [3,7–5,4] (n=231)	5,7 [5,5–5,8] (n=19 837)	*
TMS	1,4 [1,1–1,8] (n=147)	3,6 [3,5–3,7] (n=10 460)	***	0,7 [0,2–1,1] (n=27)	2,7 [2,7–2,8] (n=11 035)	***
Souffrance psychique	5,6 [5,0–6,2] (n=609)	4,2 [4,1–4,2] (n=9 157)	***	3,7 [3,0–4,4] (n=189)	2,0 [1,9–2,1] (n=5 293)	***

Note de lecture : % prévalence pondérée ; [IC95%] = intervalle de confiance à 95 % ; (n) = effectifs.
* p-value < 0,05 ; ** p-value < 0,01 ; *** p-value < 0,001

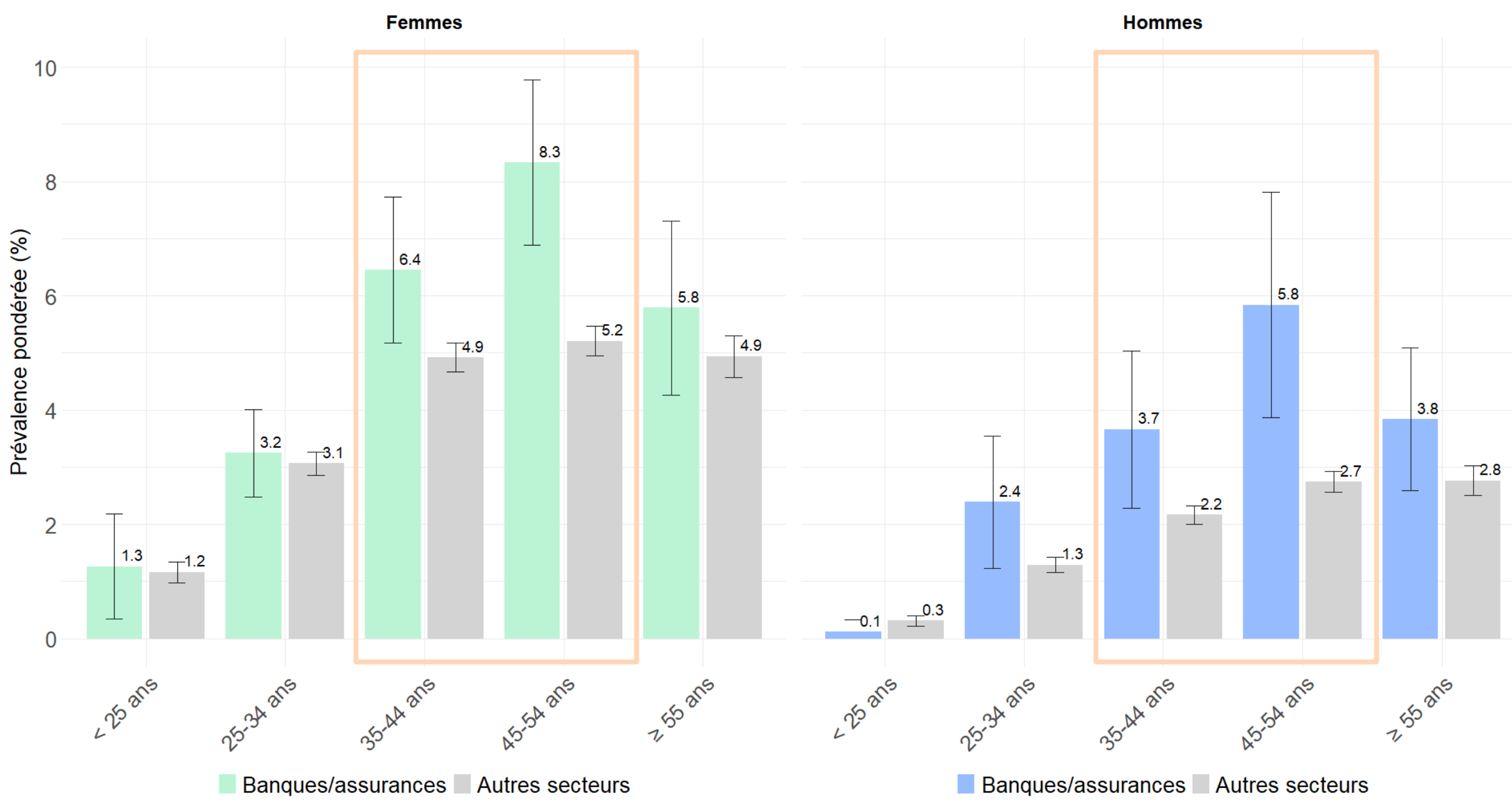
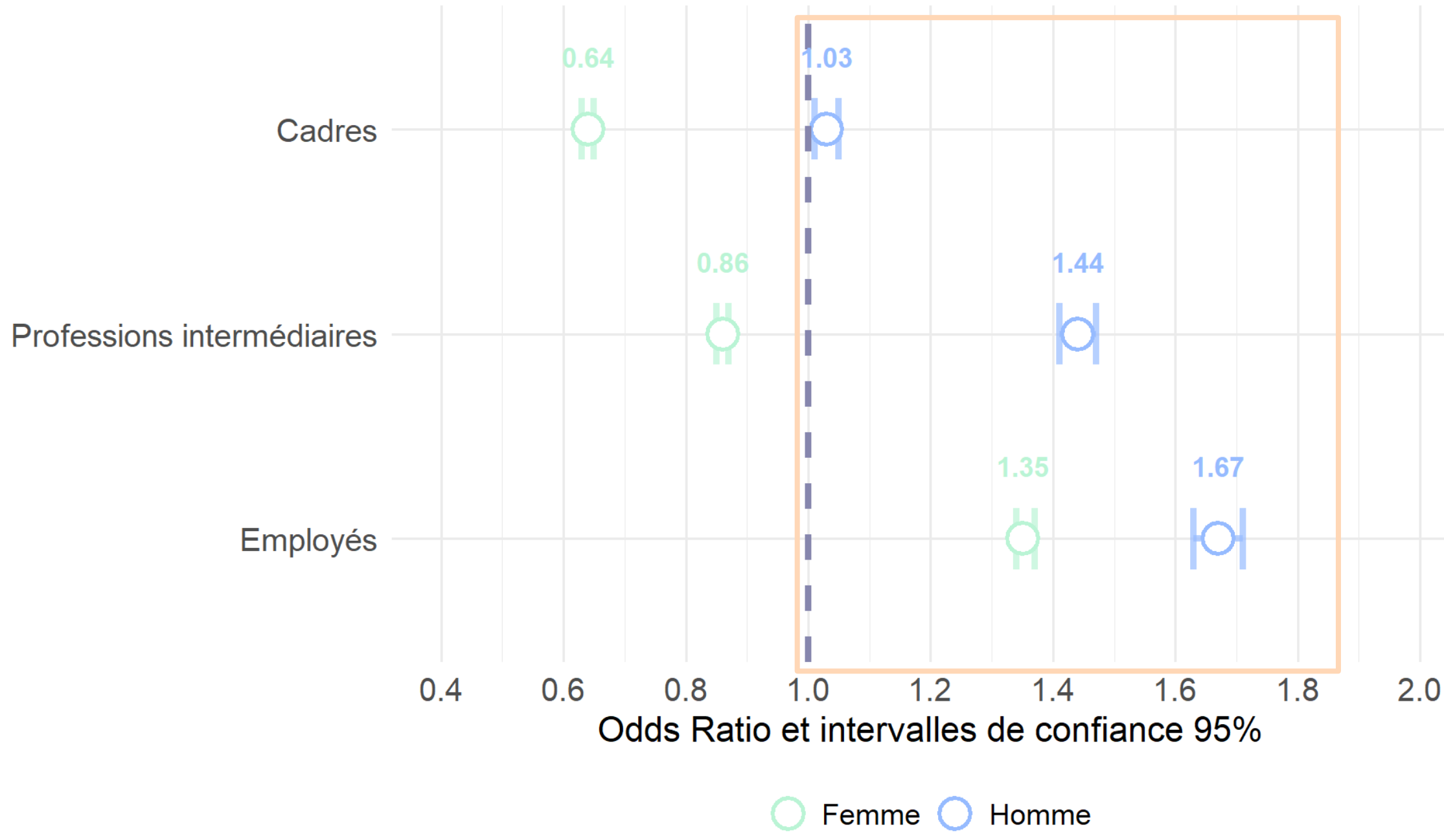


Figure 1 | Prévalence de souffrance psychique en lien avec le travail par classes d'âge et selon le secteur et le sexe, Programme MCP, France, 2009-2023



Odds ratio ajustés sur la classe d'âge, l'année, le type de visite et le type de contrat

Figure 2 | Associations entre souffrance psychique en lien avec le travail et secteur banques/assurances, stratifiées selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe, Programme MCP, France, 2009-2023

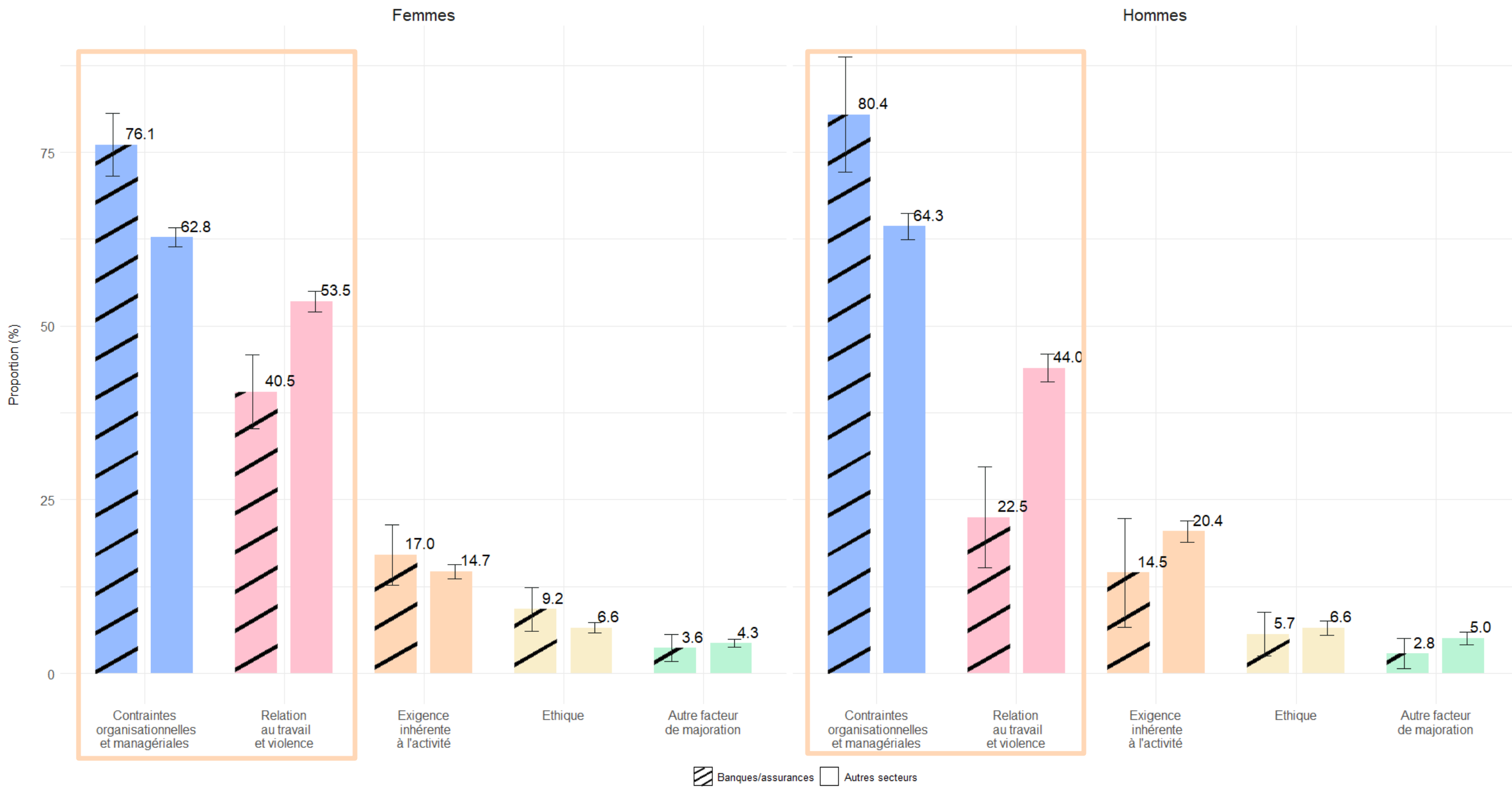


Figure 3 | Proportion de salariés avec une souffrance psychique en lien avec le travail signalée selon les agents d'exposition professionnelle associés, le sexe et le secteur d'activité, Programme MCP, France, 2009-2023

